

Procès-verbal de la commission de quartier du 19 avril 2017

Heure : 18 h 15 → 20 h

Lieu : Salle polyvalente de la plaine de Liverpool

Présences :

Membres : Katrien Ruysen (Commune d'Anderlecht, service Prévention), Rosario Butera (habitant, rue de Liverpool) et Érica Houtreille (remplaçante de Barbara Tomson, Réseau habitat, CRU).

Non-membres invités : Lotte Mattelaer (RESERVOIR A), Madeline Demoustier (AM FHW-ETAU) et Karim Boulmaïz (Commune d'Anderlecht, service Rénovation urbaine).

Animation et compte-rendu : Stéphane Hiligsmann (Commune d'Anderlecht, Service Rénovation urbaine, chef de projet CQD Compas) et Éric De Swaef (Commune d'Anderlecht, Service Rénovation urbaine, agent administratif).

Ordre du jour :

- 1) Dossier d'adjudication de l'opération A1-Sud (Réaménagement de la partie sud du site de l'ancienne imprimerie Desmedt en équipement socio-culturel et logements)
- 2) Dossier d'adjudication de l'opération C1 (Réaménagement du rez-de-chaussée du n°4 de la place Alphonse Lemmens en salle polyvalente)
- 3) Dossier d'adjudication de l'opération C2 (Réaménagement du rez-de-chaussée du n°20 de la rue de la Poterie en crèche)

Compte-rendu

1) Dossier d'adjudication de l'opération A1-Sud (Réaménagement de la partie sud du site de l'ancienne imprimerie Desmedt en équipement socio-culturel et logements)

L'élaboration du dossier a pris du retard. Ce point est reporté.

2) Dossier d'adjudication de l'opération C1 (Réaménagement du rez-de-chaussée du n°4 de la place Alphonse Lemmens en salle polyvalente)

La demande de permis d'urbanisme a fait l'objet d'une enquête publique au mois de février. Aucune remarque n'a été formulée dans ce cadre.

La Commission de concertation a remis un avis favorable conditionnel a été remis.

Des plans modifiés ont dès lors été déposés à l'administration régionale. Voici les principales modifications apportées :

- suppression de l'auvent ;

- végétalisation du patio qui ne sera pas accessible au public ;
- réduction de la taille de la terrasse du logement situé au premier étage ;
- intégration des remarques visant à améliorer l'accessibilité du point de vue des PMR ;
- modification de la baie de la porte d'entrée.

Le CRU demande quel est l'intérêt de modifier la forme de la baie principale.

Cela permet d'agrandir l'ouverture et de rendre le bâtiment plus fidèle à son style d'origine (d'inspiration néo-classique dicit la Direction Monuments et Sites de la Région).

Un habitant explique que le projet s'intègre dorénavant mieux à l'environnement bâti.

Un autre membre explique qu'il préférerait le projet avec l'auvent.

La suppression de l'auvent est indispensable à l'obtention du permis d'urbanisme.

Le CRU demande des précisions sur la réduction de la taille de la terrasse.

La Commission de concertation a demandé de réduire la profondeur de la terrasse à 3 m. Dans le dossier d'adjudication, elle est donc moins profonde que dans l'avant-projet et la situation existante.

Le budget des travaux s'élève à 300.000 EUR HTVA. Le remplacement de l'escalier de la cave et la peinture de la façade ont reçu le statut d'option.

Le service Prévention de la Commune explique qu'il serait intéressant que l'alarme de la salle polyvalente puisse être pilotée à distance ou au moins programmable par tranches horaires.

3) Dossier d'adjudication de l'opération C2 (Réaménagement du rez-de-chaussée du n°20 de la rue de la Poterie en crèche)

L'enquête publique organisée dans le cadre de la demande de permis est en cours. La Commission de concertation aura lieu le 4 mai 2017. Le dossier a déjà été présenté à l'administration régionale. Le point le plus sensible est l'implantation de terrasses dans la zone de parcs.

Suite notamment aux remarques formulées en commission de quartier et en assemblée générale de quartier, l'avant-projet a été modifié :

- aménagement d'une conciergerie au premier étage ;
- intégration de la ventilation de la crèche au niveau de la cave ;
- suppression de la placette entre le parc, la place Lemmens et la partie haute de la petite rue de la Poterie ;
- mise en place de grillages colorés entre les terrasses et l'espace public.

Vu que la dernière estimation du coût des travaux dépasse le budget disponible (1.100.000 EUR HTVA), plusieurs interventions ont été mises en options (pour un montant de près de 200.000 EUR HTVA au total) :

- les équipements de la cuisine ;
- les terrasses (toitures y compris) ;
- le linoléum acoustique ;
- la signalétique ;
- le déplacement de l'escalier dans la zone de recul ;
- la fermeture du parking vélos ;
- l'automatisation des bornes escamotables ;
- l'éclairage dimmable dans les zones de jeux ;
- la régulation fine de la ventilation.

Il sera proposé d'intégrer les options au budget communal de 2018.

La différence entre la première et la dernière estimation du coût des travaux s'explique en grande partie par une mauvaise appréciation de la qualité des cloisons. On va devoir en démolir davantage que ce qui avait été prévu dans un premier temps.

Quid du dépose-minute ?

Il se trouve dans la partie basse de la petite rue de la Poterie.

Le projet d'agrandissement du parc par Bruxelles Environnement est abordé. S'il se concrétise, il serait intéressant que tout ne soit pas fermé par des grilles et que la petite rue de la Poterie garde sa fonction de raccourci piéton.